

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 14 mars 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Martine DZIERWA (procuration à M. DELEU), Gérard DUMONT (procuration à R. PRUD'HOMME), Bernadette SASIELA (procuration à B. PIECKOWIAK), Frédéric HALLEZ (procuration à E. MARIN) et Alain LEROY.

Objet : 2022-03/13 Prise en charge des frais relatifs au spectacle « infirmière sa mère » de Caroline ESTREMO

Madame Elisabeth MARIN est élue secrétaire de séance.

Madame MIKULA présente et donne lecture de la proposition de spectacle de la société Houpette Girl production représentée par la société Idéal Rights sise à Paris, 23/25 rue Jean-Jacques Rousseau.

Pour un montant de 3 165,00 € T.T.C., comprenant un acompte de 1 582,50 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose la prise en charge des frais relatifs à ce spectacle.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise la prise en charge des frais relatifs à ce spectacle pour un montant de 3 165,00 € T.T.C., comprenant un acompte de 1 582,50 € T.T.C.

REÇU LE

25 MAR. 2022



Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. DAGBERT



Le Maire certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte
(application de l'article L2131-1 du CGCT).

Le 24 mars 2022

Le Maire,
J. DAGBERT

